

A MESSIEURS

**LES ARCHITECTES, OFFICIERS DU GÉNIE,**

ET

**ENTREPRENEURS DE MAÇONNERIE ET DE SERRURERIE.**

**MESSIEURS,**

**E**N vous dédiant mon TRAITÉ DE CONSTRUCTION A L'USAGE DES BATIMENS CIVILS, INDUSTRIELS ET MILITAIRES, j'ai voulu le soumettre à l'examen d'un jury éclairé et compétent, dont le jugement impartial sera pour moi de la plus grande importance, soit que cet ouvrage obtienne son approbation, soit qu'il fasse naître des divergences d'opinion qui tourneront toujours au profit de l'art.

La marche que j'ai suivie paraîtra convenable, je l'espère : ainsi, à mon avis, c'était par une énumération méthodique de faits et d'expériences, plus que par des raisonnemens, que je pouvais clairement développer les nombreuses applications d'un mode de construction connu des anciens, et que tous mes efforts ont tenté de rajeunir.

Les nombreuses recherches auxquelles je me suis livré m'ont toutes prouvé que cette méthode avait à peine trouvé place dans les divers traités de construction, et que les auteurs qui en ont parlé n'ont fait qu'effleurer ce sujet, ou ne l'ont traité que d'une manière extrêmement succincte.

Rondelet lui-même, dont l'excellent ouvrage fait autorité pour les travaux de toute nature, en raison du développement qu'il a donné aux diverses branches de la construction, n'a consacré que quelques lignes à cette partie, selon moi si importante : encore n'a-t-il pas déterminé la résistance des *Poteries* considérées soit isolément, soit à l'état de surfaces, provenant de leur juxtaposition.